

Le petit journal

Année 2024
Numéro 2
1^{er} avril

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE



Paruline à croupion jaune



Prenez note que le bureau municipal sera **FERMÉ** le **lundi 1^{er} avril 2024**, en raison du congé de Pâques.



L'équipe municipale vous souhaite
de Joyeuses Pâques!

L'Isle-
Verte



Mention de provenance (photo) : Jean-Pierre Sylvestre



BABILLARD D'INFORMATION



RAPPEL - DATE DE TOMBÉE

La date de tombée pour le prochain journal municipal est le:

Mercredi 15 mai, 17 h

Tout texte reçu après cette date **ne sera pas** publié dans le journal qui sortira le 1^{er} juin 2024.

Merci de bien vouloir nous transmettre le tout par courriel, à reception@lisle-verte.ca, **en format Word**.

ABSENCES INSPECTRICE

Mme Julie Lemieux, inspectrice en bâtiment et en environnement, sera absente **lors des après-midis** suivants:

2, 4, 9 et 25 avril

Elle sera toutefois présente les avant-midis des 2 et 9 avril.

HEURES D'OUVERTURE FRIPERIE DU NORDET

Prenez note que depuis le 22 février dernier, la Friperie ferme ses portes à 19 h au lieu de 20 h, le jeudi soir.



OFFRES D'EMPLOI

Terrain de jeu estival

- Animateur.trice en chef
- Animateur.trice
- Aide-animateur.trice
- Accompagnateur.trice

Détails à la page 13.

Sécurité incendie (Ville de Rivière-du-Loup)

Pompier.ère

Détails aux page 14 et 15.

**BABILLARD D'INFORMATION****PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL****9 avril 2024****14 mai 2024**

Les séances ont lieu au Pavillon de l'amitié (140, rue Saint-Jean-Baptiste) à compter de 20 h.

ÉCHÉANCE DE TAXES DU 1^{ER} AVRIL

Étant donné que le 1^{er} avril est un congé férié (lundi de Pâques) et que le bureau municipal sera fermé, **les gens qui effectueront leur paiement au bureau municipal le 2 avril (en argent comptant, par chèque ou par débit) n'auront pas de pénalité.**

Voici les dates des autres échéances de taxes pour l'année 2024:

Vendredi, 17 mai 2024**Mardi, 2 juillet 2024****Vendredi, 16 août 2024****Lundi, 30 septembre 2024****Jeudi, 14 novembre 2024****RELEVÉS DE COMPTE - RAPPEL**

Un relevé de compte est envoyé la semaine précédant chaque échéance de taxes (excepté la première puisque l'information se trouve sur le compte de taxe envoyé récemment) à tout citoyen présentant un **retard de paiement de 5,00 \$ ou plus.** Nous vous invitons à nous contacter lors de la réception d'un relevé de compte afin de régulariser votre solde et ainsi éviter l'accumulation de frais de retard (intérêts et pénalités).



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte

Mardi 13 février 2024, à 20 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Approbation du procès-verbal

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024

3. Administration générale

3.1 RATIFICATION ET APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

3.2 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

3.3 AUTORISATION DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) DES CANTONS DE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR L'ÉTABLISSEMENT LA BULLE DE LAIT

3.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-203 – CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

3.5 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2024

3.6 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

3.7 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 222 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 20 FÉVRIER 2024

3.8 SOUMISSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS POUR UN EMPRUNT DE 222 800 \$ CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2012- 112

3.9 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 19.10.3.5. – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER – ENGAGEMENT MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PROJET DE LA CORPORATION LES AMIS DES AÎNÉS DE L'ISLE-VERTE

3.10 APPROBATION D'UNE ENTENTE TRIPARTITE À INTERVENIR ENTRE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE ET L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE RIVIÈRE-DU-LOUP

3.11 APPROBATION DE L'AVENANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE ET LA SOCIÉTÉ VIA

3.12 . INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE CONCERNANT LE PROJET DE SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) DU BAS-SAINT-LAURENT

3.13 ACQUISITION DU LOGICIEL « PAYABLES AUX FOURNISSEURS » DU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS

3.14 APPROBATION DE L'ENTENTE DE MODIFICATION DU SYSTÈME D'AVERTISSEMENT ENTRE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA ET LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

4. Première période de questions

5. Voirie municipale – eau potable et eau usée

5.1 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANALYSE DES ÉCHANTILLONS D'EAU

5.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR LE PROJET SPÉCIAL D'ANALYSE D'EAU À L'USINE D'EAU POTABLE ET AU PIÉZOMÈTRE IV-4

5.3 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ÉCHO-TECH POUR EFFECTUER LA MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS

5.4 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE BILLY DUMONT ÉLECTRIQUE INC. POUR LE CHANGEMENT DU PANNEAU ÉLECTRIQUE AU GARAGE MUNICIPAL

5.5 EXERCICE DU DROIT DE VETO DE LA MAIRESSE À L'ÉGARD DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 24.01.5.3. INTITULÉ RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES C-08-2024 POUR LE PROJET D'ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT AVEC SES ÉQUIPEMENTS, NEUFS ET NÉGOCIATION DE LA SOUMISSION DE L'ENTREPRISE LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC.

5.6 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES C-08-2024 POUR LE PROJET D'ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT AVEC ÉQUIPEMENTS, NEUFS

5.7 ABANDON DU PROCESSUS MENANT À L'APPROBATION PAR LE MAMH DU RÈGLEMENT 2024-202 DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT ET SES ÉQUIPEMENTS ET UN EMPRUNT DE 433 073 \$ POUR POURVOIR AUX DÉPENSES RELATIVES À SON ACQUISITION

5.8 ACHAT DE GRÉ À GRÉ D'UN CHARGEUR SUR ROUE VOLVO L90G 2014

5.9 ACHAT DE GRÉ À GRÉ D'UNE LAME À NEIGE

5.10 ACHAT DE GRÉ À GRÉ D'UN CAMION KENWORTH T880 2018

5.11 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-204 DÉCRÉTANT L'ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE MUNICIPALE ET UN EMPRUNT DE 548 791 \$ POUR POURVOIR AUX DÉPENSES RELATIVES À CES ACHATS

5.12 ACCEPTATION D'UN CONTRAT DE LOCATION POUR UNE SOUFFLEUSE À NEIGE DÉTACHABLE POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT À L'HIVER 2024-2025

5.13 AUTORISATION À L'ADMINISTRATION MUNICIPALE D'ENTAMER UN PROCESSUS DE VENTE DE DIVERS ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE

6. Loisirs, culture et vie communautaire

6.1 EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE TERRAIN DE JEU HIVERNAL

6.2 SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE – ADOPTION DE LA TARIFICATION DU TERRAIN DE JEU HIVERNAL

6.3 PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

7. Urbanisme

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-004 POUR LE MATRICULE 9220-32-1442 – 34 RUE DE LA SAVANE

7.2 DEMANDE D'UN NOUVEAU DÉLAI POUR LA CONCORDANCE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

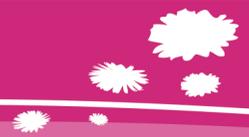
8. Incendie, sécurité publique et sécurité civile

8.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES INTERVENTIONS ET DES STATISTIQUES DE PRÉVENTION COMPLÉTÉES EN 2023 PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

9. Affaires nouvelles

10. Deuxième période de questions

11. Clôture et levée de la séance



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte

Règlement d'emprunt 2024-204

Mardi 27 février 2024, à 19 h

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement d'emprunt #2024-204 décrétant l'achat de divers équipements de voirie municipale et un emprunt de 548 791 \$ pour pourvoir aux dépenses relatives à ces achats
5. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte

Mardi 12 mars 2024, à 20 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal
 - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024
 - 2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2024
3. Administration générale
 - 3.1 RATIFICATION ET APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER
 - 3.2 ORDONNANCE DE VENDRE - VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES
 - 3.3 AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET D'ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES LORS DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES
 - 3.4 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PASSAGE DU DÉFI VÉLO PLEIN AIR 2024 DE L'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC
 - 3.5 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2024 AU 31 MARS 2025
 - 3.6 DÉPÔT D'UN ÉTAT FINANCIER TRIMESTRIEL
 - 3.7 CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 33-0061
 - 3.8 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE

L'ISLE-VERTE ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2022-188

3.9 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-205 - CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE ET L'ABROGATION DU RÈGLEMENT 2022-187 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

4. Première période de questions

5. Voirie municipale – eau potable et eau usée

5.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'ENVIRO SOLUTIONS CANADA INC. POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM (ABAT-POUSSIÈRE)

5.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SCADALLIANCE POUR LA CALIBRATION DU DÉBIMÈTRE

5.3 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CONSTRUCTIONS HDF INC. POUR LA PULVÉRISATION D'ENROBÉ BITUMINEUX

5.4 DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA MUNICIPLITÉ DE L'ISLE-VERTE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

5.5 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SCHELLEMENT DE FISSURES SÉVIGNY POUR LES TRAVAUX DE SCHELLEMENT DE FISSURES SUR LES ROUTES LOCALES

5.6 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CONSTRUCTIONS HDF INC. POUR LES SERVICES DE NETTOYAGE DES VOIES PUBLIQUES AVEC BALAI MÉCANIQUE

5.7 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DES ENTREPRISES GUILLAUME DUMONT INC. POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

5.8 ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT POUR LA VENTE DE LA RÉTROCAVEUSE M-01—JOHN DEERE 410D 1993 À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC

5.9 ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT PUR LA VENTE DE LA LAME À NEIGE FARM KING À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC

6. Loisirs, culture et vie communautaire

6.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2024

7. Urbanisme

8. Incendie, sécurité publique et sécurité civile

9. Affaires nouvelles

9.1 ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES POUR LA SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ABRI À SEL

10. Deuxième période de questions

11. Clôture et levée de la séance



Pour consulter les procès-verbaux, rendez-vous sur le site Web de la Municipalité, dans la section *Procès-verbaux*, ou directement au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

Vous pouvez aussi utiliser lien suivant:

[Procès-verbaux](#)



EXTRAIT DU RÈGLEMENT 2023-197 CONCERNANT LE STATIONNEMENT

Règles relatives au stationnement sur les chemins publics

Article 8

Le stationnement est interdit au-delà de la période indiquée par une signalisation.

Le stationnement sur le chemin public est interdit pour une période de plus de 90 minutes, entre six (6) heures du matin et vingt-trois (23) heures pour les véhicules suivants :

- ◆ un véhicule ou un ensemble de véhicules routiers dont le poids nominal brut (PNBV) est de 4 500 kg ou plus;
- ◆ un véhicule récréatif d'une longueur supérieure à 6 mètres;
- ◆ une remorque;

sur les rues municipales suivantes :

- | | | |
|------------------------|------------------------|-----------------|
| ◆ Villeray; | ◆ Louis-Bertrand Nord; | ◆ Verreault; |
| ◆ Du Verger; | ◆ Rouleau; | ◆ D'Auteuil; |
| ◆ Des Buissons; | ◆ Des Forges; | ◆ Talbot; |
| ◆ Saint-Jean-Baptiste; | ◆ Béland; | ◆ Notre-Dame; |
| ◆ La Noraye; | ◆ Dumont; | ◆ Du Quai; |
| ◆ Gauvreau; | ◆ Drapeau; | ◆ De la Savane. |
| ◆ D'Artigny; | ◆ Gagnon; | |

Cette limitation de 90 minutes ne s'applique pas aux véhicules énumérés précédemment si ceux-ci ne peuvent être stationnés sur la propriété privée où s'effectuent des travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement de terrain.

Stationnement de nuit prohibé

Article 9

- Le stationnement est interdit sur les chemins publics de la Municipalité, à tous les types de véhicules, pendant la période du premier (1^{er}) novembre au quinze (15) avril inclusivement de chaque année, entre vingt-trois (23) heures et six (6) heures du matin;
- Du 16 avril au 31 octobre, le stationnement de nuit, entre vingt-trois (23) heures et six (6) heures du matin, est interdit sur les chemins publics de la Municipalité pour tous les véhicules suivants :
 - ◆ un véhicule ou un ensemble de véhicules routiers dont le poids nominal brut (PNBV) est de 4 500 kg ou plus;
 - ◆ un véhicule récréatif d'une longueur supérieure à 6 mètres;
 - ◆ une remorque;



sur les rues municipales suivantes :

- ◆ Villeray;
- ◆ Du Verger;
- ◆ Des Buissons;
- ◆ Saint-Jean-Baptiste;
- ◆ La Noraye;
- ◆ Gauvreau;
- ◆ D'Artigny;
- ◆ Louis-Bertrand Nord;
- ◆ Rouleau;
- ◆ Des Forges;
- ◆ Béland;
- ◆ Dumont;
- ◆ Drapeau;
- ◆ Gagnon;
- ◆ Verreault;
- ◆ D'Auteuil;
- ◆ Talbot;
- ◆ Notre-Dame;
- ◆ Du Quai;
- ◆ De la Savane.

RAPPELS EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT 2023-194 CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Conduits d'évacuation de sècheuse

Les conduits d'évacuation des sècheuses doivent être installés conformément aux recommandations du fabricant et déboucher directement à l'extérieur des bâtiments et être maintenus exempts de toute obstruction. Les conduits d'évacuation des sècheuses doivent être en métal.



Disposition et entreposage des cendres

Il est interdit de disposer des cendres dans un bac roulant, une boîte à déchets, une poubelle ou un conteneur en acier dans les sept (7) jours suivant leur enlèvement d'un appareil de combustion.

Les cendres doivent être entreposées dans des contenants métalliques couverts et déposés sur un plancher non combustible, à l'écart des matériaux combustibles. Les cendres doivent être entreposées immédiatement à l'extérieur à plus d'un (1) mètre d'un bâtiment ou de tout élément combustible.

Installations électriques

Les panneaux de distribution, les boîtes de sortie ou de jonctions doivent être munis d'un couvercle approuvé en vertu du *Code de construction du Québec*, Chapitre V, Électricité ou d'un socle d'appareil d'éclairage selon le cas. Les boîtes, les coffrets, les garnitures, les luminaires et les douilles de lampes doivent être solidement fixés conformément au *Code de construction du Québec*, Chapitre V, Électricité. Les pièces et les appareils alimentés par chaque disjoncteur ou fusible doivent être indiqués à l'intérieur de tout panneau de distribution.

Des passages et des espaces libres doivent être prévus et libérés de tout entreposage d'au moins un (1) mètre autour du panneau de contrôle, de distribution et de commande ainsi que de tout équipement électrique. L'accès au panneau de contrôle doit être dégagé de façon à permettre un accès facile et rapide aux personnes autorisées.

Bonbonnes de propane

Les bonbonnes de propane de 20 lbs et plus ne doivent pas être gardées ou entreposées à l'intérieur d'un bâtiment.



Afin de consulter les règlements dans leur intégralité, rendez-vous sur le site Web de la Municipalité dans l'onglet *Affaires municipales* → *Règlements municipaux*.

CHRONIQUE URBANISTIQUE

Demande de permis

N'oubliez pas, pour votre planification des travaux sur votre propriété, que vous devez obtenir les permis et certificats requis pour tous les travaux qui sont admissibles. Et qui est la meilleure personne pour vous répondre sur les travaux qui requièrent un permis?



L'inspectrice municipale. C'est la seule personne qui doit et qui est mandatée par la Municipalité pour répondre à vos interrogations.

N'attendez pas la veille du début des travaux pour effectuer votre demande de permis, car il peut y avoir un certain délai entre la demande et la délivrance du permis. L'inspectrice a jusqu'à 30 jours pour analyser votre demande lorsqu'elle a en main tous les documents nécessaires.

Le permis délivré est strictement relié aux travaux qui sont déclarés sur la demande. Si vous modifiez ceux-ci (p. ex. ajout de travaux), le permis n'est plus valide et vous devez effectuer une nouvelle demande. Il est important d'avoir la confirmation d'obtention de votre permis et les autorisations requises **avant d'effectuer vos travaux.**

Le carton doit être affiché **à un endroit visible** lors de l'exécution des travaux (p. ex. dans fenêtre avant de votre résidence).



Les travaux effectués sans autorisation sont passibles d'amende allant de 500 \$ à 1000 \$ pour toute personne physique et de 1000 \$ à 2000 \$ pour une personne morale. Des travaux réalisés sans permis peuvent entraîner une ordonnance de démolition et de remise en état des lieux.

Voici quelques exemples de travaux requérant un permis:

- la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment;
- la rénovation ou la modification d'un bâtiment ou d'une construction;
- l'installation d'une enseigne ou d'une éolienne;
- l'exploitation d'une carrière, d'une sablière ou d'une tourbière;
- l'ajout ou le changement d'un usage;
- le déplacement ou la démolition d'un bâtiment;
- les travaux de remblai, déblai;
- l'installation d'une piscine;
- le creusage d'un puits;
- la construction d'une installation septique;
- la coupe d'arbres.



* Prenez note que vous devez obtenir un permis pour toute implantation d'un ponceau dans un cours d'eau. Il va de soi également que tout travaux dans les rives, incluant le littoral, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation.

Comment faire une demande de permis?

Vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer pour rencontrer l'inspectrice et manquez de temps pour lui téléphoner sur les heures d'ouverture du bureau municipal? Faites votre **demande de permis en ligne** en vous rendant sur le site Web de la Municipalité dans la section *Demande de permis* ou en utilisant le lien suivant: [PERMIS](#).

Pour prendre rendez-vous avec l'inspectrice, téléphonez au bureau municipal ou utilisez notre plate-forme de rendez-vous en ligne: [RENDEZ-VOUS](#). Vous pouvez aussi la trouver dans l'onglet *Espace citoyen* → *Urbanisme* → *Inspection*.

Enlèvement des abris d'auto temporaires

N'oubliez pas que la date limite pour le démantèlement des abris d'auto temporaires est le **1^{er} mai 2024**.

Les abris d'auto temporaires devront être démontés pour cette date, y compris la structure qui supporte la toile.



La période de temps autorisée pour l'installation d'un abri d'auto temporaire est du 1^{er} octobre au 1^{er} mai de l'année subséquente. De plus, les abris ne doivent pas servir à des fins d'entreposage. Le non-respect de ces dates vous expose à l'émission d'un constat d'infraction.

**IMPORTANTES RAPPELS**

Avec l'arrivée du beau temps, nous passerons de plus en plus de temps à l'extérieur. Comme à chaque année, nous tenons à vous rappeler quelques éléments primordiaux qui, en plus de s'arrimer aux règlements municipaux, favorisent le bon voisinage!

Arrosage

En vertu du **règlement d'arrosage numéro 2000-14**, il est permis d'arroser pelouse, jardins, fleurs, arbres et autres végétaux, durant la période **du 1^{er} mai au 1^{er} septembre** de chaque année selon certaines conditions.

En effet, l'arrosage est permis entre **19 h et 22 h** pour les jours suivants :

- Mardi, jeudi et samedi pour les **numéros civiques pairs**;
- Mercredi, vendredi et dimanche pour les **numéros civiques impairs**.



Pour une nouvelle pelouse ou pour un besoin particulier en arrosage, vous devez obtenir **un permis délivré par la Municipalité**. De plus, il est interdit de faire usage de l'eau pour nettoyer son entrée pavée ou pour tout autre nettoyage qui pourrait s'effectuer avec une brosse ou un balai.



Feux de foyer extérieur

Voici certaines règles à respecter lors de l'utilisation de votre foyer extérieur:

- Toujours utiliser un foyer muni d'un pare-étincelles pour la cheminée et d'un autre pour l'âtre. Sachez que les cuves de laveuses ou les contenants de quarante-cinq (45) gallons **ne sont pas tolérés**;
- Installer le foyer à au moins trois (3) mètres ou dix (10) pieds de tout bâtiment, limites de terrain, haie, boisé, forêt ou tout autre élément combustible semblable;
- S'abstenir de faire un feu lorsqu'il vente. Une étincelle pourrait enflammer les combustibles environnants. Penser aux voisins : la fumée peut les irriter;
- Brûler seulement du bois sec et sain, exempt de peinture et de teinture;
- Éviter de faire brûler des déchets, des feuilles mortes ou de la pelouse : ce n'est pas un incinérateur.



Pour information, contactez votre Service de sécurité incendie au 418 867-6691.

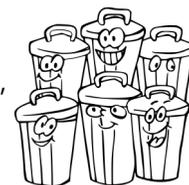
Animaux de compagnie

- N'oubliez pas que tout chien et tout chat dans un endroit public doit être tenu en laisse par son propriétaire au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de deux (2) mètres (incluant la poignée), et ce, **en tout temps**.
- Nous en profitons pour vous rappeler que l'achat d'une licence est **obligatoire**, et ce, dans un délai de 15 jours suivant l'acquisition d'un chien ou d'un chat. Vous devez donc passer chercher votre médaillon, au coût de 10 \$, au bureau municipal.
- De plus, par respect pour vos concitoyens et pour votre communauté, agissez en citoyen responsable lors de vos promenades à travers la municipalité et **ramassez les excréments de vos animaux**. Des distributeurs de sacs sont mis à votre disposition pour favoriser le ramassage des déchets canins. Vous en trouverez au parc du Mémorial, au Parc Samuel-Côté, au parc de la rivière Verte et près du terrain de balle.

Collecte régulière des bacs

Afin de faire en sorte que vos bacs (ordures, recyclage et matières organiques) soit ramassés, assurez-vous que:

- Le bac mis au chemin correspond bien à celui collecté durant la semaine;
- Le bac a été placé en bordure de rue avant le passage du camion (idéalement la veille, après 20 h);
- Le bac est bien fermé et rien ne dépasse de celui-ci;
- Le bac n'est pas endommagé (les bacs ayant un couvercle cassé ou une roue manquante ne sont pas ramassés);
- Les matières ne sont pas trop compressées et prises à l'intérieur du bac.



* **N'oubliez pas de retirer votre bac du chemin, au plus tard 12 heures après la collecte.**

OFFRES D'EMPLOI

Emplois

Terrain de jeu de L'Isle-Verte

25 juin au
16 août 2024

Soumets ta
candidature en
quelques clics!

A nimateur.trice en chef
nimateur.trice
ide-animateur.trice
ccompagnateur.trice

L'Isle-
Verte 



Tu es à la recherche d'un emploi d'été stimulant qui te permettra de partager ta joie de vivre avec les enfants et tes collègues de travail? Voici ce que te joindre à notre équipe d'animation t'apportera:

- T'amuser avec les enfants ET ton équipe de travail;
- Être libre les soirs et les fins de semaine;
- Développer des compétences en animation et en gestion de groupe;
- Recevoir un t-shirt, un coton ouaté et des lunettes de soleil;
- Passer l'été dehors;
- Et plus encore!

Pour accéder aux offres complètes et soumettre ta candidature, rends-toi sur notre site Web dans l'onglet *Affaires municipales* → *Offres d'emploi* ou clique sur le lien suivant: [EMPLOIS](#). Au plaisir de te compter parmi nous cet été!



POMPIÈRE OU POMPIER

Service de la sécurité incendie

Casernes de Cacouna, L'Isle-Verte, Saint-Éloi et Saint-Modeste
Postes permanents à temps partiel

Quand tu entends quelqu'un complimenter son amie en lui disant qu'elle est en feu, tu cherches tout de suite un seau pour l'éteindre. Quand ton voisin grille un peu trop fort sa bavette sur le barbecue, tu enjambes la haie de cèdres pour aller arroser son souper. Tu as du nerf, des réflexes allumés, une bonne forme physique et un penchant pour la saine camaraderie? On te veut dans une de nos casernes! Et au cas où tu en douterais : chez nous, « grande échelle » ne rime pas avec « petite cervelle ».

Exigences :

- ✓ Avoir 18 ans et plus;
- ✓ Demeurer dans un rayon de 15 kilomètres de la caserne désignée;
- ✓ Détenir un permis de classe 4-A ou être apte à l'obtenir;
- ✓ Avoir une bonne condition physique;
- ✓ Aimer les défis et le travail sous pression;
- ✓ Vouloir travailler en équipe.

La formation Pompier I est payée et les pompiers sont rémunérés pour y assister.



Dossier de candidature :

Présentez-nous votre couleur en faisant parvenir votre CV et une lettre mettant en évidence vos motivations à exercer cette fonction avant **le 8 avril, 16 h**. Le processus de sélection peut inclure, des tests, des entrevues, une évaluation psychométrique, un test physique, de même qu'une évaluation médicale.

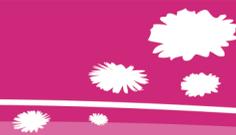
Karine Dupont, secrétaire de direction par intérim

Service du potentiel humain
Ville de Rivière-du-Loup
65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 37
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7
418 867-6641 | emplois@villerdl.ca

Note : Le fait de pouvoir s'absenter de son travail lors d'un appel d'urgence est un critère important qui sera considéré lors de l'embauche.

La Ville de Rivière-du-Loup applique un programme d'accès égalitaire en emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. L'utilisation du masculin ne sert qu'à alléger le texte. Seules les personnes retenues en entrevue seront contactées.





DISCO PATIN ET PATINOIRE



C'est le 16 février dernier que s'est déroulée la soirée de disco patin. Pour l'occasion, plus de 80 personnes étaient présentes pour profiter de l'ambiance visuelle et musicale. Merci aux participants d'avoir répondu présents!

Avec l'hiver capricieux que nous avons eu cette année, c'est le 28 février que la patinoire fermait ses portes pour la saison. Nous tenons à remercier notre équipe des travaux publics pour l'amélioration du système d'arrosage et leur dur labeur permettant d'assurer une belle qualité de glace. Merci également à Jérémy et Luka

d'avoir été présents pour donner accès au chalet de service les fins de semaine. On se donne rendez-vous l'année prochaine!

PISTE DE SKI DE FOND LA BARLETTE

La fermeture officielle de la piste de ski de fond, quant à elle, a eu lieu le 26 mars 2024. Bien que nous espérions pouvoir l'entretenir plus longtemps grâce à quelques bordées de neige supplémentaire, Dame Nature en a voulu autrement et la fonte rapide aura eu raison de la piste!

La Municipalité tient à remercier M. Justin Malenfant et M. Éric Bélanger pour l'entretien de la piste au cours de la saison ainsi que l'équipe de déneigeurs qui ont permis de rendre accessible le chemin pour s'y rendre!

SOCCER

Le soccer pour les jeunes sera de retour à L'Isle-Verte cet été grâce à la présence de la Panthers Football Academy. Plus d'informations seront communiquées dans les prochaines semaines. Surveillez notre page Facebook!

DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES

Dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, la Municipalité de L'Isle-Verte offre une distribution gratuite de plants d'arbres **le samedi 25 mai, de 10 h à 12 h**, ou jusqu'à épuisement des stocks (limite d'un plant par personne). Les citoyens et citoyennes qui souhaitent se procurer un plant sont invités à se rendre **au garage municipal situé au 335, 2^e Rang Est**. Les plants sont fournis gratuitement par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et distribués par l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL) en collaboration avec certains groupements forestiers de la région.



NETTOYAGE DES BERGES

C'est **le samedi 8 juin, à partir de 10 h**, qu'aura lieu le nettoyage des berges **au quai de L'Isle-Verte**. Pour l'occasion, tous les citoyens sont invités à mettre la main à la pâte! Prévoyez apporter des gants, des souliers fermés ou des bottes de caoutchouc, des vêtements qui peuvent être salis et une bouteille d'eau. Nous fournirons des chaudières, des sacs et une collation!

FÊTE NATIONALE

Pour contribuer au succès des festivités prévues **le dimanche 23 juin**, le comité organisateur est à la recherche de bénévoles! Voici les besoins:

- Superviser les activités pour enfants en après-midi;
- Vendre breuvages et collations en après-midi et en soirée (18+);
- Griller pains hot-dog et saucisses sur le BBQ pour le souper;
- Aider à l'installation du site le matin de l'événement et au démontage le lendemain;
- Rejoindre le comité organisateur pour planifier l'événement.

L'une ou l'autre de ces options t'intéresse et tu as quelques heures à offrir?

Pour manifester ton intérêt, contacte Chantal au 418 898-2812, poste 306.



TERRAIN DE JEU ESTIVAL

Le terrain de jeu estival se déroulera du **25 juin au 16 août 2024, pour les enfants 5 à 10 ans**. Le service sera offert du lundi au jeudi de 7 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 7 h 30 à 12 h. La période d'inscription se fera du **2 au 16 avril 2024, à partir de midi**. Le formulaire d'inscription en ligne sera accessible sur la page Facebook *Municipalité de L'Isle-Verte* ainsi que sur le site Internet de la Municipalité dans la section *Loisirs et vie communautaire*, onglet *Activités de loisirs*. Les places sont limitées et seront accordées en fonction du premier arrivé, premier servi, tout en priorisant les résidents de L'Isle-Verte. Les parents qui auront inscrit leur enfant seront informés de la suite par courriel dans la semaine du 22 avril. Voici les tarifs applicables :

	Résident	Non-résident
Été complet (25 juin au 16 août – incluant le service de garde) 1 ^{er} enfant de la famille	300\$	400\$
2 ^e enfant de la même famille	275\$	375\$
3 ^e enfant de la même famille et enfants subséquents	250\$	350\$
À la semaine	70\$	95\$

** Veuillez noter que l'offre de ce service est conditionnelle à ce qu'il y ait suffisamment d'employés. **

BIBLIOTHÈQUE ROBERTINE-BARRY

Nous avons récemment appris le déménagement de Mme Francine Dion et souhaitons prendre le temps de la remercier pour ses nombreuses années d'implication comme bénévole à la bibliothèque. Merci Francine d'avoir été fidèle au poste et d'avoir transmis ton amour de la lecture aux utilisateurs!

Sur la photo : Audrey Deschênes, Karine Martel, Hélène Malenfant et Francine Dion

Prochaines expositions:

L'horreur fantastique : 28 février au 27 avril 2024

L'aérospatial : 27 avril au 27 juin 2024





POCHETTE D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez de vous établir dans notre belle Municipalité et aimeriez connaître les particularités et les ressources du milieu? Passez nous voir au bureau municipal sur les heures d'ouverture et nous vous remettrons une pochette contenant plein d'information pertinentes et intéressantes sur la Municipalité et la communauté!

PROGRAMME DE BOURSES INDIVIDUELLES D'EXCELLENCE

Le comité organisateur de la **Classique de Golf des Barlettes et leurs amis** désire inviter tous les jeunes de 17 ans et moins de L'Isle-Verte à présenter leur candidature pour être admissible à recevoir une bourse individuelle d'Excellence. Ce programme de bourse est composé de deux volets : le volet des Sports et le volet des Arts (musique, danse et scène). Les candidats devront compléter un formulaire décrivant leur catégorie/discipline, leur programme d'entraînement, les compétitions auxquelles ils participent et leurs objectifs de développement à moyen et long terme.

La Classique de Golf des Barlettes et leurs amis a lieu chaque année au mois de septembre au Club de Golf de Rivière-du-Loup. En 2023, 140 golfeurs, 50 commanditaires et 20 bénévoles étaient présents. Cela nous a permis de récolter 14 500 \$. En décembre 2023, nous avons remis 4 500 \$ à la Société Alzheimer Bas Saint-Laurent pour organiser des activités de soutien et de formation pour accompagner les familles et les aidants naturels de la région de Rivière-du-Loup et de Trois-Pistoles.

Pour sa part, le programme de bourses d'Excellence partagera le montant de 10 000 \$ en plusieurs bourses individuelles en tenant compte des valeurs et des critères établis pour le programme de bourse.

Tous les candidats des municipalités participantes devront présenter leur dossier (en format PDF) **avant le 15 avril 2024**. Pour participer, vous devez vous inscrire en expédiant un courriel à l'adresse classiquegolfdesbarlettes@gmail.com. Vous recevrez ensuite un fichier PDF « à compléter » ainsi qu'un document expliquant les valeurs et critères de sélection applicables au volet des Sports et au volet des Arts du programme de bourses individuelles d'Excellence.

Pierre Dion
Organisateur bénévole

Pour connaître les critères d'admissibilité, rendez-vous sur le site Web de la Municipalité dans la section *Communiqués* ou consultez le lien suivant: [Critères d'admissibilité au programme de bourses](#).



Classique de Golf des Barlettes et leurs amis

RECONNAISSANCE D'UNE BÉNÉVOLE

Dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole, la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte reconnaît le travail remarquable d'**Annick Pelletier**. Sa contribution en tant que graphiste professionnelle la rend indispensable au sein de l'équipe. Discrète, dévouée et efficace, Annick nous surprend par sa créativité et son originalité, dans sa façon d'utiliser les éléments

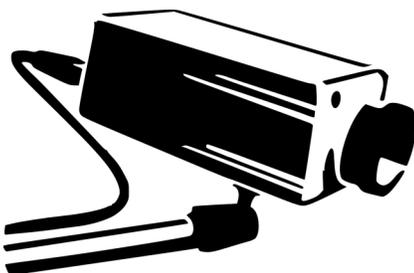


de design pour concevoir des montages originaux et accrocheurs. Elle s'implique à bien des niveaux : supervision du guide, accueil, organisation d'activités et même lors du ménage du printemps. Comédienne à ses heures, sous la perruque de Son Honneur la juge Apolline La Cloche-Saindon, Annick confond les accusés en leur infligeant des sentences exemplaires. Venez la voir à l'œuvre le 20 juin, à la Cour de circuit, lors du lancement de la programmation 2024. Bien qu'elle quitte son siège au conseil d'administration, vous continuerez de reconnaître la signature d'**Annick Pelletier** dans les affiches et dépliants de la Cour de circuit. **Merci, Annick**, pour toutes ces années consacrées à faire rayonner la Fondation.

Françoise, Louise, Suzanne et Line

UNE ZONE NEUTRE À LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Depuis octobre dernier, la MRC de Rivière-du-Loup offre, à même son stationnement, un lieu de rencontre neutre pour favoriser des échanges sécuritaires. Grâce à son climat neutre et à son accessibilité, il s'agit d'un endroit idéal pour effectuer l'échange d'un bien acheté ou pour l'échange d'une garde d'enfants. N'hésitez pas à utiliser ces espaces qui sont disponibles en tout temps et surveillés par caméra!



UNE ZONE DE RENCONTRE NEUTRE À RIVIÈRE-DU-LOUP

UN LIEU SÉCURITAIRE POUR TOUS, ENTRE AUTRES POUR...

- ✓ des parents lors d'échange d'enfants en garde partagée
- ✓ échanger de la marchandise achetée en ligne



Lieu: 310 rue Saint-Pierre,
Rivière-du-Loup
(Stationnement de la MRC de
Rivière-du-Loup)

- 2 cases disponibles 24/7
- surveillance par caméra en permanence





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Avis de convocation

Mesdames, Messieurs, membres actifs et membres « Amie » du Club des 50 ans et plus de L'Isle-Verte, Vous êtes invités à l'assemblée générale annuelle du Club des 50 ans et plus de L'Isle-Verte qui aura lieu à la date, l'heure et le lieu suivants :

Date : Mardi, 7 mai 2024
Heure : 19 h
Lieu : Pavillon de l'amitié, 140 rue Saint-Jean-Baptiste

Au cours de cette rencontre, vous pourrez, entre autres, donner votre opinion au sujet des activités futures du Club et participer à l'élection des administrateurs dont les mandats viennent à échéance. À noter que les membres sortants sont rééligibles. Les personnes intéressées à poser leur candidature au poste de président ou comme administrateur doivent communiquer avec la secrétaire **avant le 30 avril 2024** pour remplir leur bulletin de candidature. Le projet d'ordre du jour et le procès-verbal de la dernière assemblée générale vous seront remis au début de la rencontre.

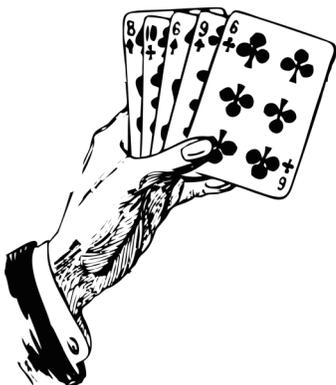
Un léger goûter sera servi.

Espérant que vous participerez nombreux à cette assemblée, je vous prie d'agréer mes plus cordiales salutations.

Gilberte Chassé, secrétaire
Téléphone : 418-898-3637



TOURNOI DE CARTES - WHIST



300,00 \$ en bourses

Samedi, 13 avril 2024
de 12 h à 13 h (inscription)

Pavillon de l'amitié
140 rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte

Coût d'inscription: 10,00 \$

Pour réserver votre place, téléphonez au
418 898-3637 ou au 418 898-2705

Boissons et sandwiches disponibles au comptoir du Pavillon

Les places sont limitées

Commandité par La Caisse Desjardins de Viger et Villeray

CLUB
DES 50 ANS ET PLUS
DE L'ISLE-VERTE

LE CERCLE DE FERMIERES DE L'ISLE-VERTE EST TOUJOURS BIEN VIVANT!

Au Cercle de Fermières, les rencontres mensuelles permettent des échanges intéressants. Le 7 février dernier, nous avons accueilli M. Pierre-Hughes Dion qui nous a présenté une conférence sous le thème « Prendre soin de soi ». Devenir membre du Cercle de fermières, c'est se joindre à un groupe de femmes de cœur, impliquées de différentes façons dans leur communauté.

Nous continuons d'assurer la transmission du patrimoine artisanal, mais chaque fermière est libre de réaliser ou non les suggestions de notre programme. Nous essayons de répondre aux besoins, aux suggestions de nos membres.

*Activités réalisées au cours de la semaine de relâche***Atelier de couture****Montage d'un métier avec des jeunes**

Au cours des années, les cercles de fermières ont su s'adapter. Notre programme d'artisanat annuel nous donne l'occasion d'apprendre de nouvelles techniques, d'échanger des conseils entre nous pour nos réalisations. Par le passé, l'accent était mis sur la « perfection », ce qui avait souvent l'effet de créer de la compétition et, pour certaines, de ne pas réaliser de morceaux, car elles ne voyaient jamais leur travail reconnu. Maintenant, on encourage davantage la participation! Les artisanes continuent de réaliser des pièces avec attention pour être fières de les présenter!

C'est donc une exposition colorée qui vous attend...

le 19 avril 2024, à 19 h 30, au Pavillon de l'amitié!

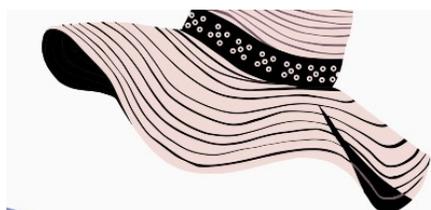
C'est toujours un plaisir de vous y retrouver en grand nombre. Des prix de présence seront remis à cette occasion.

Vous aimeriez en apprendre davantage sur notre cercle ou même devenir membre? Vous pouvez joindre Monique Lebel au 418 898-2253 ou Jocelyne Michaud au 418 898-2162.

Nous tenons également à adresser nos remerciements à la suite de notre brunch. Vous avez été nombreux à nous encourager!

Les membres du Cercle de Fermières de L'Isle-Verte





La chronique de la Friperie du Nordet

Le saviez-vous ?

Au Bas-Saint-Laurent, en 2022, la quantité de vêtements jetés dans les lieux d'enfouissement technique a représenté environ *69 lbs par personne (= plus ou moins *138 T-Shirts standards).

Imaginez... pour la région, cela représente environ 150 camions 10 roues remplis de T-shirts !

***Ces chiffres s'appuient sur les données du Portrait des textiles postconsommation des citoyens du Bas-Saint-Laurent 2022, réalisé par Co-Éco**



CONSEIL DE FABRIQUE

Visite attendue!!! La population est invitée à la sacristie de St-Arsène le 6 avril 2024, à 10 h, pour une rencontre avec Mgr Denis Grondin, Archevêque de Rimouski. Apportez votre lunch pour le dîner. La rencontre se termine à 16 h.

Cimetière catholique romain

Le conseil de Fabrique a adopté un nouveau règlement lors de la réunion du 25 janvier 2024 et ce dernier a été approuvé par l'autorité diocésaine. Depuis quelques années, les administrateurs ont constaté une détérioration du cimetière. Dans le but de faciliter le travail du préposé au cimetière, nous demandons au concessionnaire de respecter les conditions suivantes :

1. Le concessionnaire du lot est une personne majeure catholique ayant obtenu par contrat la concession. **Il n'y a qu'un seul concessionnaire par lot.**
2. La date limite pour retirer tous les aménagements au sol nuisant à l'entretien du terrain est le **30 juin 2024.**
3. Les gerbes de fleurs doivent être installées sur les monuments seulement.
4. Aucun jardin de fleurs ou d'arbustes ne sera toléré devant les monuments afin de faciliter la tonte de la pelouse.
5. Des anges ou autres ornements peuvent être installés sur la dalle de chaque côté du monument.
6. Les vieux monuments tombés et non ramassés par les familles seront enlevés (plus de 100 ans).
7. Si un concessionnaire effectue un travail sur son lot, il doit en avvertir la Fabrique.
8. Tout monument nécessite une fondation de béton mise en place par la Fabrique et incluse dans le coût de la concession. La base est de 24 pouces (60 cm) de hauteur et 30 pouces (76 cm) de longueur.
9. Jusqu'au 1^{er} janvier 2025, une niche pour une urne pourra être installée sous un ouvrage funéraire. Par la suite, aucun monument de ce genre ne sera accepté par la Fabrique.
10. L'exécution des travaux de paysagement est sous l'entière responsabilité des administrateurs de la Fabrique. Un préposé est attitré pour faire ces travaux.

Une copie de ce règlement est disponible au bureau de la Fabrique et il paraîtra sur Facebook sous peu.

Suzanne Marquis
Présidente de la Fabrique





20 | **Tout ce qu'il faut savoir** 24 | **sur vos écocentres !**

L'écocentre n'est PAS un dépôt ! Notre priorité?
• le réemploi • le recyclage • la revalorisation •

Rivière-du-Loup

35, rue Henry-Percival-Monsarrat

**HORAIRE ESTIVAL À PARTIR
DU 2 AVRIL JUSQU'AU
16 NOVEMBRE 2024**

**Lundi au samedi
8 h 00 à 16 h 00**

Fermé le 1^{er} avril, 24 juin, 1^{er} juillet,
et 2 septembre.

Horaire d'hiver à compter du
18 novembre 2024 (Heures ouv. à venir)

Consultez notre site web pour l'horaire
de réouverture en 2025.

Saint-Hubert-de- Rivière-du-Loup

151, 1^{er} rang Est

**OUVERT DU 6 MAI
AU 2 NOVEMBRE 2024**

**Lundi, vendredi, samedi
8 h 00 à 16 h 00**

Fermé le 24 juin, 1^{er} juillet et 2 sept.

OBLIGATOIRE

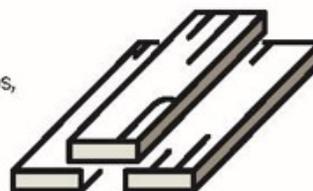
**Séparer vos matières AVANT
d'arriver à l'écocentre.**

• **IMPORTANT** : Présentez-vous au plus tard 15 min. avant la fermeture •

Les dates et heures d'ouverture sont susceptibles de changer en fonction des conditions météorologiques et des travaux. Consultez notre site web ou notre page Facebook pour les dernières mises à jour.

ON NE GASPILLE PAS LE BOIS, ON LE TRIE !

Tout ce qui est en bois doit être regroupé : 2x4, tiroirs, palettes,
portes, fenêtres ancestrales, etc. (mélamine à part)



***ENTREPRISES ET INSTITUTIONS**

Les entreprises (dont les entrepreneurs en construction et rénovation) et
les institutions peuvent venir déposer leurs matières triées à l'écocentre!
La facturation fonctionne au volume.

Consultez le site web de Co-éco pour les tarifs.



**Récupération et vente de meubles,
petits objets et matériaux de construction usagés.**

Venez voir notre inventaire directement à l'écocentre!
Plus d'informations sur ecochantier.ca.



**APPORTEZ
VOTRE PREUVE
DE RÉSIDENCE.**

✓ **Matières acceptées SANS FRAIS**

- Métaux
- Appareils ménagers, électriques et électroniques
- Bois (bois de construction, meubles, bran de scie, portes et fenêtres, palettes, etc.)
- Résidus verts (gazon, feuilles, plantes non envahissantes)
- Agrégats (brique, béton, asphalte et terre non contaminée)
- Résidus domestiques dangereux bien identifiés (huiles, solvants, acides, pesticides, produits d'entretien ménager, etc. en contenants étanches, aérosols, piles, néons, fluocompactes)
- Bonbonnes de propane (max 30 lbs)
- Pneus sans jantes (moins de 48,5 po), batteries d'autos
- Matériaux secs (bardeau d'asphalte, gypse, mélamine, vitres, lavabos, céramique, CANEXEL, clôtures à neige, fibrociment, plancher flottant, etc.)

\$ **Matières acceptées AVEC FRAIS**

Pour connaître les frais applicables : www.co-eco.org

- Branches
- Meubles rembourrés, matelas et sommiers
- Douches ou baignoires en acrylique ou fibre de verre
- Revêtement de vinyle, panneaux et laines d'isolation, papiers goudronnés, tapis, pré-lats
- Pièces et toiles de piscine, bâches, abris d'auto, produits en plastique non recyclable

✗ **Matières REFUSÉES**

- Déchets domestiques
- Pneus de tracteurs et de camions
- Plantes exotiques envahissantes, terre contaminée et souches d'arbre
- Vêtements, textiles
- BPC, amiante
- Feux d'artifice, explosifs, armes et munitions
- Résidus domestiques dangereux de plus de 20 L
- Médicaments, seringues et tous produits médicaux ou vétérinaires
- Carcasses d'animaux

Appareils électroniques

Les écocentres de la MRC sont des points de dépôt officiels du programme Recycler mes électroniques^{MC}.



Pour plus d'informations

co-eco.org

1 888 856-5552 - option 1

418 856-2628 - option 1

VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue Saint-Jean-Baptiste (Presbytère), L'Isle-Verte
418 867-2642, option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**

Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418 867-2642, option 4 pour L'Isle-Verte

Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

HORAIRE DES MÉDECINS

MOIS D'AVRIL

Dr Caron: 2, 9, 16, 23 et 30 avril

Dr Munger: 3 et 17 avril

MOIS DE MAI

Dr Caron: 7, 14, 21 et 28 mai

Dr Munger: 8 et 22 mai

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte

Téléphone : 418 898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie

de 9 h à 16 h : Présence du pharmacien ou de la pharmacienne



*Pharmacie Philippe Lépicier
et Marie-Hélène Miousse inc.*

QUELQUES CONSEILS DE SANTÉ CANADA SUR... LES VOYAGES À L'ÉTRANGER!

Combien de temps avant de partir en voyage est-il préférable de discuter avec un professionnel de la santé? La réponse est... au moins six semaines avant de partir!

S'informer à l'avance sur votre destination et à propos des risques qu'on peut y trouver ou encore visiter une clinique santé-voyage pourrait vous éviter des problèmes de santé.

Par exemple, saviez-vous que certains médicaments peuvent modifier votre sensibilité à la chaleur?

Pensez à vous informer des maladies que vous pourriez contracter à l'étranger, comment les prévenir, et voyez si des vaccins sont recommandés ou obligatoires selon votre destination.



Des précautions seront aussi à prendre sur place, notamment :

- avec l'eau et la nourriture pour éviter de tomber malade;
- pour prévenir les piqûres d'insectes et éviter de ramener des punaises de lit;
- se protéger des coups de soleil et prévenir les maladies liées à la chaleur.

Pour en savoir plus, consultez les [Informations sur la santé en voyage](#) du site [Voyage.gc.ca](#).

AVRIL 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
		1  *	2  	3   	4    	5 	6
7	8 	9  *    *AM seulement	10    	11      5 à 7 bénévoles	12 	13  Tournoi de cartes WHIST	
14	15 	16   	17    	18    	19  	20 Exposition Fermières	
21	22 	23   	24    	25   	26 	27	
28	29 	30   					

MAI 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1   	2   	3 	4
5	6 	7     AGA Club des 50 ans+	8    	9  	10 	11
12	13 	14    	15    	16   	17 	18
19	20 	21   	22    	23  	24 	25  Distribution de plants d'arbres
26	27 	28   	29   	30  	31 	

Légende :

Collectes (matières recyclables  ; matières organiques  ; ordures ménagères )Séances du conseil municipal  ; Présence de l'inspectrice en bâtiment  ; Bibliothèque Activités (badminton  ; viactive  ; dîner communautaire  ; cafés-Ludo  ; bingo  ;bouger et socialiser  ; tai-chi  ; danse  ; événement ponctuel ).

Coordonnées et horaires

Équipe municipale

Directeur général et greffier-trésorier, Benoit Randall

Greffière-trésorière adjointe, Audrey-Anne Dubé

Adjointe administrative, Trycia Goulet-Pelletier

Inspectrice en bâtiment et en environnement, Julie Lemieux

Contremaître des travaux publics, Mathieu Dubé

Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, Chantal Amstad

Bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ

Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Mercredi et vendredi	13 h à 16 h 30
Jeudi	13 h à 19 h
Samedi	13 h à 16 h

Bibliothèque municipale Robertine-Barry

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Mercredi	19 h à 20 h
Jeudi	13 h à 15 h

CALENDRIER DES COLLECTES 2024

Avril

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mai

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

6 juin: Collecte des encombrants

Tous les textes du P'tit journal sont lus et corrigés. Toutefois, si vous décelez des erreurs, n'hésitez pas à nous en faire part, nous ne sommes pas infaillibles! De plus, prenez note que certains articles reçus par divers comités, citoyens ou organismes nous arrivent à l'occasion en format PDF, il nous est donc impossible d'y faire des modifications. Merci de votre compréhension.